

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de LESTELLE-BETHARRAM

PLAN LOCAL D'URBANISME

2 – PADD

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	-	-	29/04/11
Révision	13/10/16	28/08/19	-
Modification Simplifiée n°1	16/06/17	-	22/02/18

Le Maire,
Jean-Marie BERCHON

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

***LESTELLE-BETHARRAM, PETITE CITE DE
CARACTERE AVEC UN PROJET URBAIN DE
QUALITE***

***DES EQUIPEMENTS A CONFORTER AVEC UNE
POPULATION DE 1 100 HABITANTS EN 2030***

***UNE ECONOMIE RESIDENTIELLE ET AGRICOLE
MOTEUR D'EMPLOIS A SOUTENIR***

UNE RICHESSE ENVIRONNEMENTALE PRESERVEE

LESTELLE-BETHARRAM, PETITE CITE DE CARACTERE AVEC UN PROJET URBAIN DE QUALITE

Outre sa bastide, les sanctuaires de Bétharram, la commune de Lestelle-Bétharram se distingue par la richesse de son patrimoine et de son architecture. Son noyau ancien du village a gardé son plan initial, avec des maisons régulièrement alignées le long de rues droites, aboutissant à une grande place carrée qui a été mise en valeur. Au fil de son histoire, le centre ancien s'est enrichie de différents édifices qui sont tous témoins de son histoire. Le Plan Local d'Urbanisme doit mettre en scène cette richesse et accompagner les démarches de mise en valeur qui ont été engagées par la municipalité, à l'image du projet de labellisation « Petite Cité de Caractère ». Par ailleurs, cette valorisation doit s'insérer dans un projet urbain très qualitatif et soucieux de favoriser le lien entre bâti ancien et extensions récentes en s'adossant sur le développement des liaisons douces et transports en commun.

Le projet de la commune implique:

- *d'affirmer la richesse architecturale et patrimoniale*
 - *en mettant en valeur la bastide et le patrimoine religieux,*
 - *en intégrant au PLU l'esprit de la démarche « Petite Cité de Caractère »,,*
 - *en préservant les éléments identitaires et le petit patrimoine,*
 - *en requalifiant l'avenue de Bétharram,*
 - *en restaurant le calvaire,*
 - *en améliorant l'intégration paysagère des aménagements et constructions,*
 - *en préservant l'identité des hameaux de haut et de bas,*
 - *en intégrant les dispositions de la charte architecturale et paysagère du Pays de Nay.*

- *de développer l'urbain en lien avec les mobilités*
 - *en préservant la diversité des fonctions de la bastide et du village historique (interdiction des petits commerces et services de proximité en dehors du périmètre de revitalisation commerciale),*
 - *en développant le maillage des cheminements doux (piétons et cyclistes) en lien avec la véloroute,*
 - *en assurant la proximité entre transports en commun, liaisons douces et ouvertures à l'urbanisation.*

DES EQUIPEMENTS A CONFORTER AVEC UNE POPULATION DE 1 100 HABITANTS EN 2030

La commune de Lestelle-Bétharram est identifiée par le SCoT du Pays de Nay comme pôle d'équilibre du secteur des coteaux et de la montagne. Elle opère la transition avec le territoire de la Bigorre voisin et une influence importante sur les communes du sud-est du Pays de Nay en matière d'équipements et de services. Le SCoT du Pays de Nay a bien souligné son rayonnement sur le secteur de la plaine, en binôme avec la commune voisine de Montaut avec laquelle elle est imbriquée. Le projet de Plan Local d'Urbanisme doit insister sur cette fonction et maintenir une offre d'équipements et de services à l'échelle du territoire du sud-est du Pays de Nay. Il doit également, au regard des évolutions récentes, rechercher une nouvelle ambition démographique et de production de logements qui devra permettre de conforter ce rôle.

Le projet de la commune implique :

- *de consolider les équipements d'un pôle d'équilibre du SCoT du Pays de Nay*
 - *en accompagnant le maintien de la couverture médicale de proximité et d'hébergements médicalisés (EHPAD),*
 - *en favorisant le développement de l'ensemble des équipements scolaires (école, collège, lycée, internat...),*
 - *en confortant les équipements sportifs et de loisirs du Sallet,*
 - *en développant la desserte et les usages numériques.*
- *d'impulser la dynamique démographique nécessaire au maintien du niveau d'équipements*
 - *en accueillant 100 habitants supplémentaires d'ici 2030 (+0,8 % / an),*
 - *en produisant 60 logements supplémentaires,*
 - *en favorisant une production de logement plus diversifiée, renforçant le poids du logement locatif, les petits individuels (maisons jumelées, R+1...) afin de répondre aux évolutions sociétales (familles mono-parentales, seniors...),*
 - *en facilitant l'adaptation du bâti ancien à la demande (performance énergétique, maintien des seniors à domicile..) pour éviter le développement de la vacance.*

UNE ECONOMIE RESIDENTIELLE ET AGRICOLE MOTEUR D'EMPLOIS A SOUTENIR

L'économie de la commune de Lestelle-Bétharram est marquée par un très fort positionnement résidentiel. La présence de sites touristiques, à proximité de Lourdes et des Pyrénées, mais aussi d'équipements d'enseignement et de santé, sont un moteur pour l'emploi et les commerces de la commune. Le projet du plan local d'urbanisme est de favoriser le développement de ces activités, commerciales, touristiques, artisanales et des équipements de Bétharram. L'agriculture reste également très présente sur la commune, notamment sur les coteaux. Le projet de plan local d'urbanisme est de soutenir l'activité des exploitations et d'accompagner les filières en favorisant réglementairement sa diversification (vente directe, tourisme...). En premier lieu, le projet prévoit de préserver la Surface Agricole Utile. Il veille également à limiter les marges de développement des bâtiments et les conflits de voisinage.

Le projet de la commune implique :

- *de renforcer l'attractivité touristique*
 - *en confortant les équipements et hébergements touristiques (hôtellerie, plein air, gîtes, piscine...),*
 - *en tirant profit de la véloroute pour développer le cyclotourisme et développer des parcours touristiques aménagés sur le Gave de Pau,*
 - *en aménageant l'itinérance liée à la découverte du patrimoine, notamment religieux, de Lestelle-Bétharram,*
 - *en autorisant les aménagements nécessaires à la pratique des sports et activités de plein-air ,*
 - *en prenant en compte l'attractivité des grottes de Bétharram,*
 - *en développant les activités économiques de proximité (commerces, artisanat, services).*

- *de préserver les terres et activités agricoles*
 - *en limitant la consommation d'espaces agricoles et naturels dans les limites fixées par le SCoT du Pays de Nay,*
 - *en diminuant la taille moyenne des parcelles de moitié, avec une densité de 12 logements à l'hectare,*
 - *en protégeant la vocation agricole des terres et en évitant le mitage,*

- *en matérialisant un périmètre de vigilance de 100 mètres autour des exploitations et bâtiments agricoles pérennes,*
- *en répondant aux besoins de développement identifiés des exploitations et notamment de l'élevage,*
- *en facilitant la transformation et la vente directe des productions,*
- *en maîtrisant le changement de destination des bâtiments ayant perdu leur vocation agricole.*

UNE RICHESSE ENVIRONNEMENTALE PRESERVEE

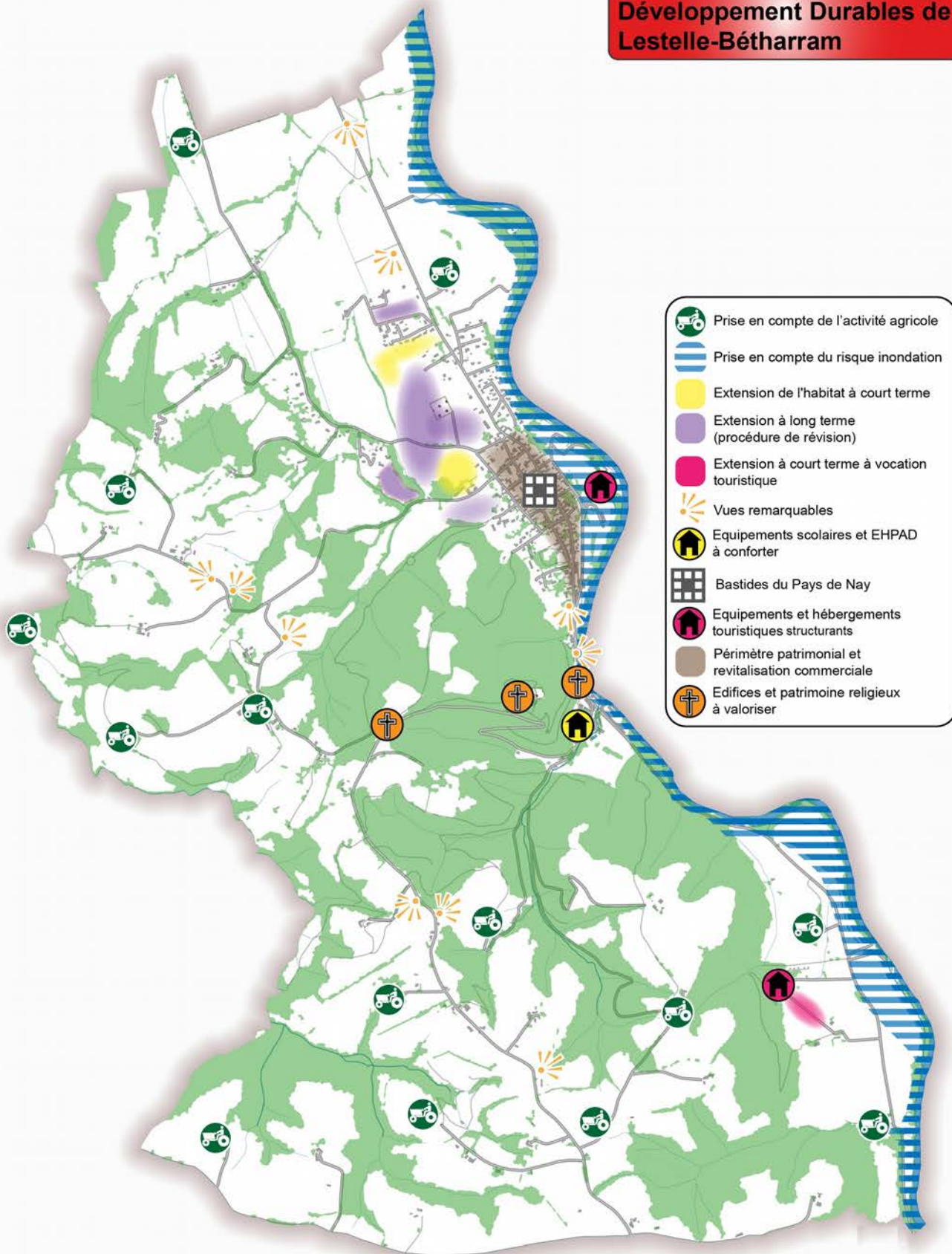
La qualité environnementale et climatique de Lestelle-Bétharram est au coeur de la stratégie d'aménagement portée par la commune. Habiter à Lestelle-Bétharram, c'est bénéficier d'un cadre de vie et de paysages exceptionnels qu'il convient de préserver. La commune est située au milieu d'espaces naturels remarquables, avec la vallée du Gave de Pau au nord et à l'est, et les coteaux et le massif pyrénéen au sud est à l'ouest. Le projet de plan local d'urbanisme doit, de ce fait, apporter des garanties durables sur ces éléments qui fondent l'attractivité de Lestelle-Bétharram, en prenant également en considération les incidences du changement climatique.

Le projet de la commune implique :

- *de préserver la qualité et le maillage des espaces naturels*
 - *en protégeant les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques existantes,*
 - *en renforçant la place de la Trame Verte et Bleue au sein des nouveaux aménagements,*
 - *en préservant les paysages et les vues remarquables,*
 - *en préservant la qualité de la ressource en eau (gestion des eaux pluviales, captage d'eau potable, assainissement...)*
 - *en intégrant le risque naturels, et plus particulièrement le risque inondation lié au Gave de Pau.*

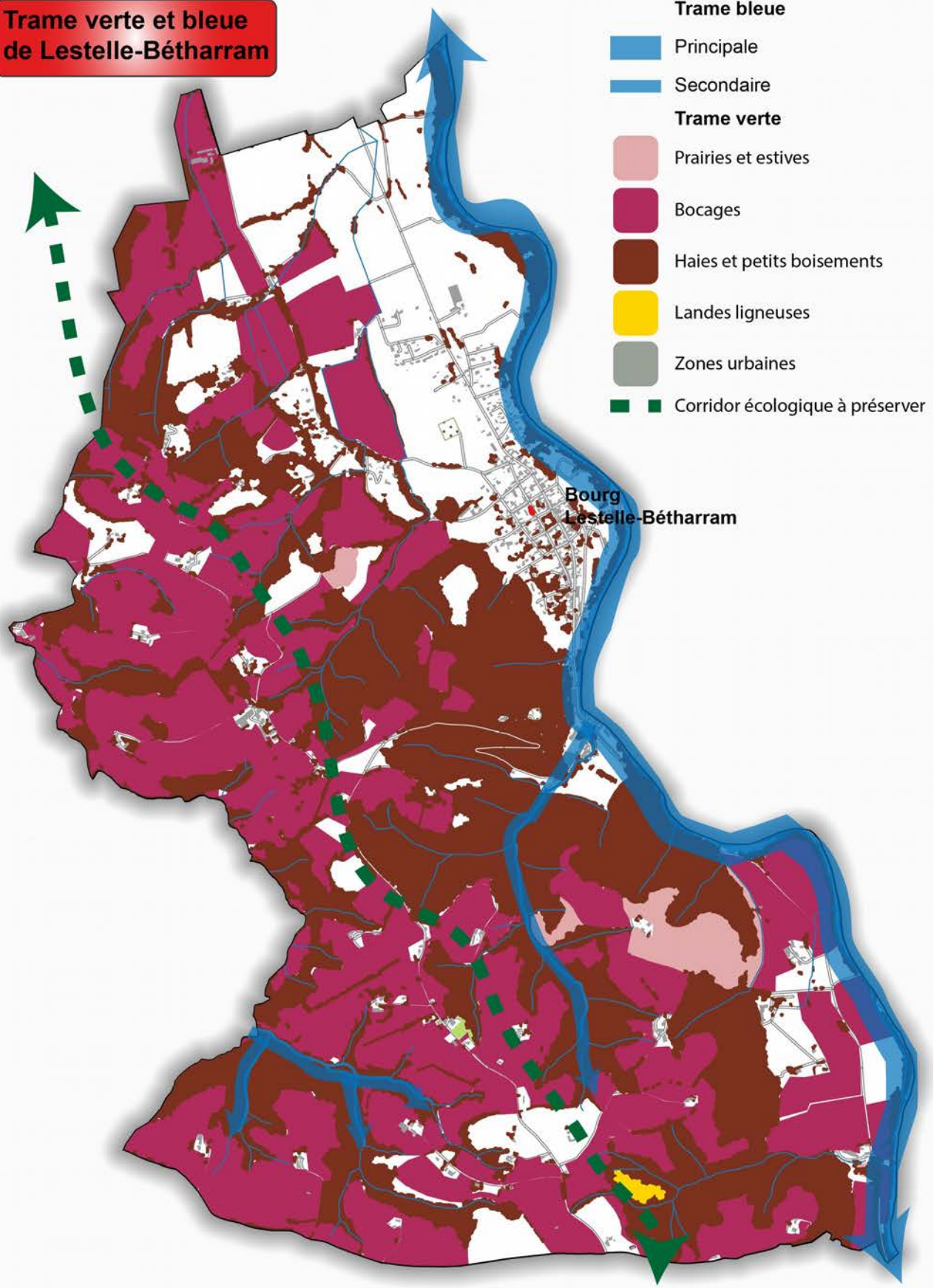
- *d'adapter l'urbanisme au changement climatique*
 - *en favorisant le recours aux énergies renouvelables tant l'habitat que pour les activités (agricoles, touristiques...) en cohérence avec les enjeux architecturaux et patrimoniaux de la commune,*
 - *en favorisant l'amélioration de la performance énergétique des logements (isolation, bio-climatisme...),*
 - *en conservant des îlots de fraîcheur (espaces végétalisés ou boisés) à proximité des secteurs résidentiels,*
 - *en limitant le recours aux déplacements automobiles.*

Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Lestelle-Bétharram



Source: BD Topo 2009 - Réalisation: Aurélie Castel

**Trame verte et bleue
de Lestelle-Bétharram**



Source: BD Topo 2009 - Réalisation: Aurélie Castel